



CHAMPIONNAT DU CLUB SCRAMBLE A DEUX EN MATCHPLAY

Tournoi d'hiver mixte, de décembre 2024 à mars 2025

Ouvert aux membres du Golf Côte des Isles, Index ramené à 36 max

Inscriptions avant le 13 décembre 2024

Règlement :

Les équipes seront réparties dans des poules de 4 équipes. L'ensemble des équipes seront versées dans un tableau à élimination directe selon leur classement à la suite de la phase de poule. Les perdants du premier tour éliminatoire seront versés dans un tournoi complémentaire dit « consolante ». Chaque équipe jouera donc *a minima* **5 matches**.

La formule retenue est le matchplay en net, sur 18 trous, avec un nombre de coups rendus correspondant à la différence du handicap des équipes (calcul des coups reçus ci-après). Les références des départs seront les Jaunes pour les Hommes et les Rouges pour les Femmes.

Exemple de calcul des coups rendus :

- Première équipe composée du Joueur 1 (Index 8,1) avec Joueuse 2 (Index 17,4) - Index joueur 1 x 35% + Index joueuse 2 x 15% = $(8.1 \times 35\%) 2.8 + (17,4 \times 15\%) 2.6 = 5,4$
- Deuxième équipe composée du joueur 1 (Index 12.3) avec Joueuse 2 (Index 45) - $(12.3 \times 35\%) 4.3 + (36 \times 15\%) 5.4 = 9.7$
- La différence des index est de : $9.7 - 5.4 = 4.3$ - Ce nombre est arrondi à la valeur entière la plus proche, donc 4.
- L'équipe 2 aura donc 4 coups rendus pour ce match qu'elle devra répartir sur les 4 trous les plus difficiles du parcours (selon le classement des trous sur la carte de score) : en l'occurrence, les trous 2, 4, 8 et 12.

La partie se joue au trou par trou. L'équipe réalisant le score le plus bas en net gagne le trou. En cas d'égalité au bout des 18 trous, le match se prolonge sur le parcours en repartant du trou 1 jusqu'à obtenir un vainqueur, en Mort subite et sans coup rendus.

Les matchs devront se dérouler selon le calendrier défini par le comité et se jouer les samedis ou dimanches sauf si les joueurs conviennent d'un commun accord de jouer en semaine.

Les droits d'inscription pour ce Championnat du club 2024/2025 sont fixés à 4€ pour les joueurs membres de l'Association Sportive et 5€ pour les joueurs non-membres. Une remise des prix avec cocktail aura lieu au printemps 2025.

Pour toute question concernant le règlement ou décision d'arbitrage à prendre, seul le comité du tournoi est autorisé à rendre une décision. L'ensemble des informations (règlement, inscriptions, tableaux) seront disponibles à la fois au club-house et sur le site de l'Association asgolfcdi.fr.

Le comité du tournoi est composé de Jean-Philippe Madelaine et Philippe Neulat.